

COMPTE RENDU
ASSEMBLEE PLENIERE
2 OCTOBRE 2008 - LA MARNE

Présent(e)s :

Elu(e)s : Mrs. Didier BILLON, adj. St-Philbert, Johann BOBLIN, Maire de La Chevrolière, Mme Marie-Renée BORDRON, Maire de Paulx, Mr Jean-Christophe BRUN, adj La Marne, Mme Florence CARVIN, cm St-Philbert, Mrs Christophe CHAULOUP, Maire de La Marne, Bernard COUDRIAU, adj St-Lumine, Mme Hélène DAUTAIS, adj Corcoué, Mrs Alain de LA GARANDERIE, Maire de Machecoul, Hervé de VILLEPIN, Maire de St-Même, Jamal FAOUAID, cm St-Colomban, Mme Marie-Renée GERVIER, cm St-Philbert, Mr Serge HEGRON, adj Le Bignon, Mmes Nicole HOUQUES, adj Bourgneuf, Joëlle HUCHET, adj St-Lumine, Mr Yannick LE BLEIS, adj Machecoul, Mme Florence LE COZ, adj St-Philbert, Mr Denis LEDUC, adj Corcoué, Mme Françoise MICHAUD, adj Machecoul, Mr Yannick RABILLE, Maire de St-Lumine,.

Associations/Habitants : M. Guy BRISSON, Mme Martine CHERRIER, hab Montbert, M. Dominique CHOUIN, Mme Anne CLENET, Hab St-Colomban, M. Pierre DOUVILLE, hab St-Colomban, Mme Marie-Thérèse FRUCHET, hab Machecoul, M. Albert GALLAIS, hab Legé, Mme Danièle GERARD, Asso. resto du cœur, Mme Laura GLASS, Prés. Conseil de Développement, Mrs Richard GUILLEMAIN, hab Bourgneuf, Robert JOUANNO, hab Bourgneuf, Mme Armelle LEVEQUE, école de musique de Machecoul, Mr Pascal LOUIS, école de musique de Machecoul, Mrs Jean-François MOREAU, Mme Chantal MUSTIERE, hab St-Lumine, Mrs Olivier NARIOO, Asso CPIE, Pierre NEVEUX, hab La Chevrolière, Mmes Sophie OLIVIER, Véronique RENAUD, Asso MFR Machecoul, Mme Jeannette ROUSSEAU, Asso. Les secours catholiques, Mr Laurent TOURON, Asso AIALJ, Mr Charly TEMPLIER, hab Montbert, Mme Marie-Josèphe VEYRAC, hab La Chevrolière, Mr Marcel SCHELLOS, Office de Tourisme de St-Philbert

Socioprofessionnels : Mrs Philippe BOUDEAU, Directeur IFA, Laurent ROBIN, Novoferm, Jean CORBINEAU, FDCUMA, Stéphan DOUGE, STREGO, Xavier HUTEAU, Chambre Inter consulaire, Mr Philippe RETIERE, représentant des maraîchers ;

Partenaires associé(e)s : Mrs Antoine CHAUVIN, MSA, Machecoul, Mmes Michèle LAIGRE, CG 44, Valérie LUCAS, CRIJ Pays de la Loire, Mme Dominique RIOU, CIO, Mme Michèle LAIGRE, Délégation du pays de retz CG44, Mrs Ludovic SANS PASCUAL, CG 44.

Excusé(e)s :

Mmes Huguette AIRIAU, Nathalie BARONE GUIHARD, Mr Gilles BOISMARTEL, crédit mutuel, Mme Laurence BRIAND, élue à Saint-Mars de Coutais, Mrs Jean-Claude BRISSON, Maire de Legé, Alain CHARLES, Maire de Touvois, Mmes Ghislaine CLAVIER, Marie-Laure DAUTAIS, Marie-Anne DAVID, adj. à Pont-Saint-Martin, Mrs Arnaud DE LA COTTE, Jean-Pierre DENIS, Frédéric FAISSE, Yann GICQUIAUD, Asso Emacal, Ludovic GRIVEAU, Strégo, Mmes Valérie JOUSSEAUME, Université IGARUN, Claudine LANGLOIS, Mrs Martin LEGEAY, Prés. Com Com Grandlieu, Jean-René LERAY, CC Cœur pays de retz, Jean-Pierre LOUIS, Ciné Machecoul, Jean-Joseph MELLERIN, Crédit Mutuel, Claude NAUD, Prés. Com Com L.A.M. Mme Anne Lise OLIVE, Commission Enfance, Mrs Luc PADIOU, Asso CPIE, Jean PEETSON, DDE, Mme Marie-Christine POGU, Mrs Jean-René RICHARD, Jean-Luc TIJOU, CODELA, Mme Gisèle VAILLANT, adj à La Limouzinière, Mme Lydie VISSET HERAULT, Mme Véronique GROLLEAU, directrice syndicat de pays.

Participaient également : M. Hugues BAUDRY, Chargé de Mission Pays, Mmes Anne CHARLOT, animatrice du Conseil de Développement et Paulette Ordureau



Après un mot d'accueil et une présentation de la commune de la Marne par Monsieur le maire, Christophe CHAULOUX, Denis LEDUC, Président du Conseil de Développement de juin 2003 et septembre 2008, présente la nouvelle présidente, Laura GLASS qui a déjà une longue expérience de la démarche (membre du comité de pilotage et référente de la commission « Enfance »).

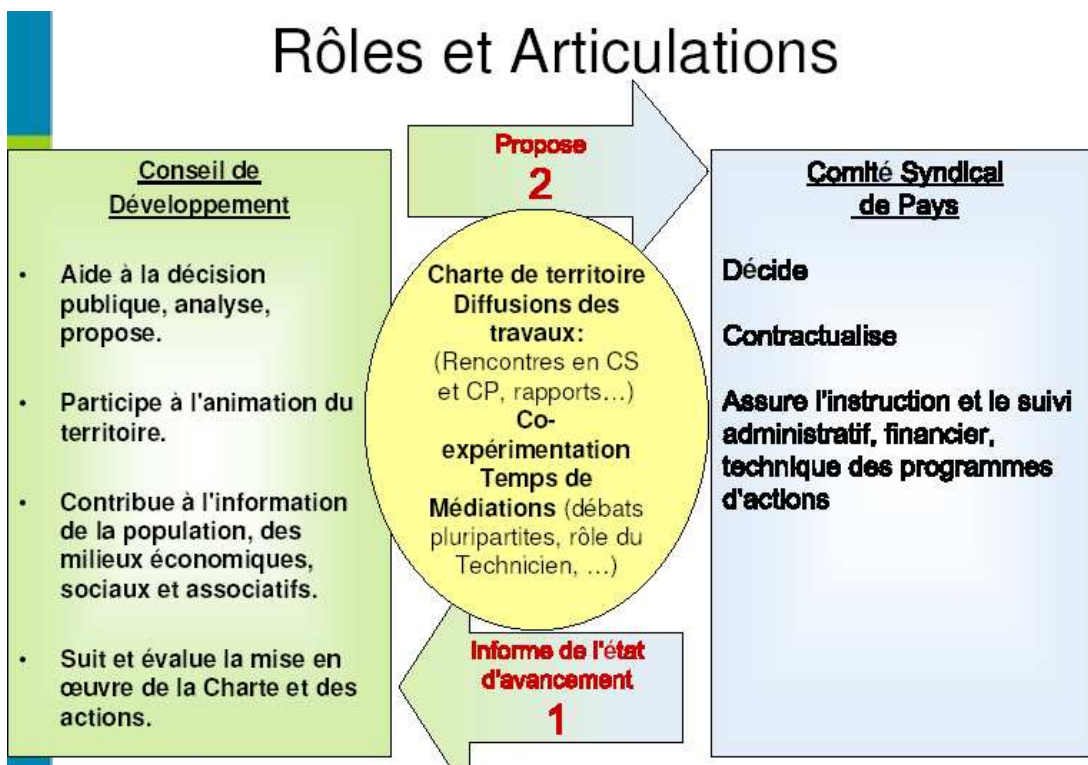
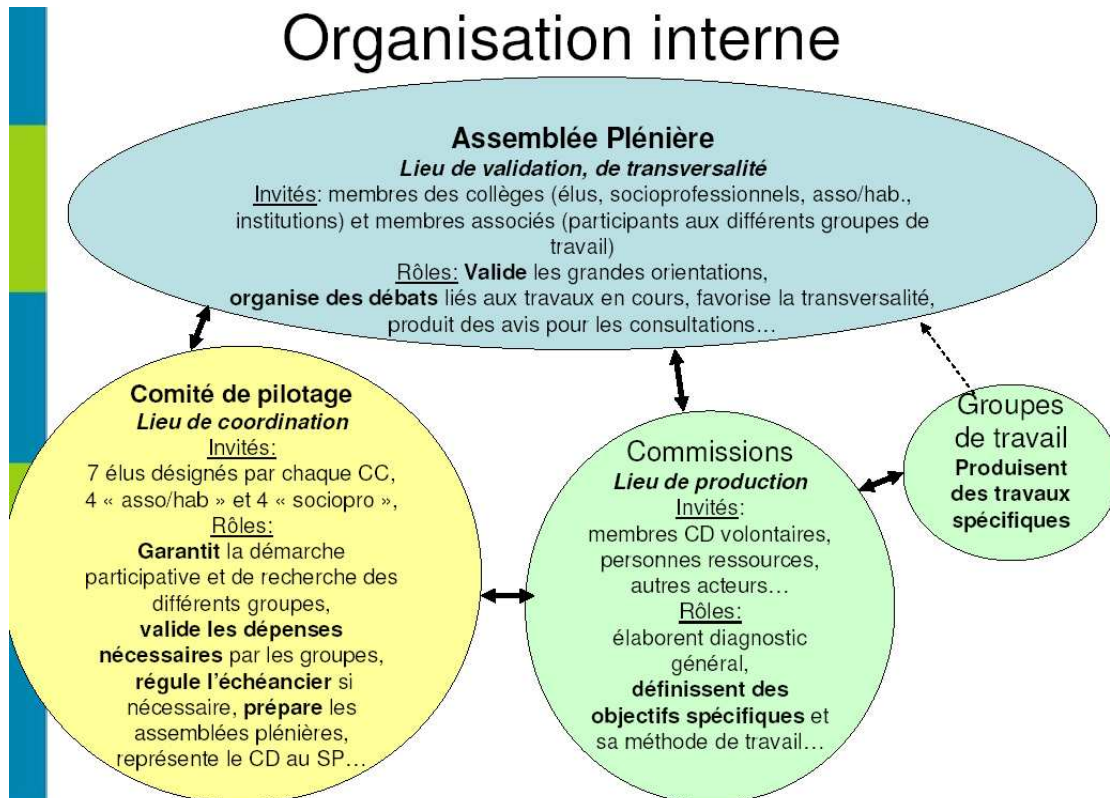
Laura GLASS exprime sa satisfaction de prendre cette responsabilité et espère pouvoir permettre à chacun de trouver sa place dans cette dynamique et ainsi apporter sa pierre aux diverses réflexions qui s'engageront.

Déroulement de la soirée

1.	ORGANISATION INTERNE	3
2.	LES OUTILS FINANCIERS	4
	2.1. DEPARTEMENT : LES CONTRATS DE TERRITOIRE	4
	2.2. REGION : LE CONTRAT DE TERRITOIRE UNIQUE	5
	2.3. LE PROGRAMME EUROPEEN LEADER	6
3.	LES ASSISES REGIONALES : DEBAT TERRITORIAL	7
4.	LES PROCHAINES PISTES DE TRAVAIL	8
	ANNEXE 1 : LES OUTILS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	9
	ANNEXE 2 : PROJET DE CANDIDATURE FEADER/LEADER 2008/2013	10
	ANNEXE 3 : ASSISES REGIONALES	11

1. ORGANISATION INTERNE

Lors de la dernière Assemblée plénière de juin 2008, il est apparu nécessaire de réaliser un temps d'information pour permettre à chacun de comprendre le fonctionnement concret et ainsi prendre la place qu'il souhaite investir.



2. LES OUTILS FINANCIERS

Ce temps correspond **aux flux d'informations 1** du Syndicat de pays vers le Conseil de Développement (référence au schéma « Rôles et articulations »).

Pour cette première soirée, il a semblé important de rendre compréhensible les principaux outils de financements des divers projets de développement du territoire.

Pour cela, en l'absence de la directrice du Syndicat de Pays, Anne CHARLOT, chargée de mission du Syndicat de Pays et mise à disposition au Conseil de Développement donnera une information synthétique sur les contractualisations avec le Département, la Région et l'Europe (FEADER).

En introduction, une information générale sur les outils d'aménagement du territoire est transmise dissociant les outils de planification (ex : charte de territoire, S.C.O.T., agenda 21..) et les outils financiers.¹

2.1. DEPARTEMENT : LES CONTRATS DE TERRITOIRE

Contrat tripartite entre les Communautés de communes, le Pays et le Département

→ *A l'échelle Pays, signature d'un contrat d'objectifs pour 6 ans*

→ *Qui se décline en conventions d'applications signées par chaque communauté de communes pour une durée de 3 ans*

Financement : *Pour des opérations d'investissement*

Mise en œuvre : *Par des maîtres d'ouvrage publics*

Dotations financières calculées sur la base d'un indice de solidarité (richesse du territoire, démographie, % de solidarité par territoire)

4 domaines d'intervention

- **Développement économique et tourisme**
- **Environnement (déchets, assainissements, eau potable, réseaux)**
- **Equipements et services à la population**
- **Infrastructures et réseaux**

Enveloppe réservée par CC

- CC Région de Machecoul: 3 073 769€ soit 187€/hab.
- CC LAM: 1 684 666€ soit 232€/hab.
- CC Grandlieu: 3802 693€ soit 128€/hab.

Au 31 mars 2008: Part engagée : 55% Part consommée: 29%

¹ ANNEXE 1

2.2. REGION : LE CONTRAT DE TERRITOIRE UNIQUE

Contrat entre le Pays et la Région pour une durée de 3 ans

Financement : opérations d'investissement (90 % des opérations), opérations d'animation

Mise en œuvre: Par des maîtres d'ouvrage publics ou privés

Dotation financière calculée sur la base d'un indice de population (avec certaines majorations)

4 domaines d'intervention

- **Economie et emploi**
- **Environnement et énergie**
- **Solidarités humaines et territoriales**
- **Ingénierie de Pays et animation du Conseil de Développement**

AU 19 JANVIER 2005 (date de signature du CTU) : Enveloppe régionale réservée = 2 065 000 €, 25 opérations dont 21 opérations d'investissement, Montant prévisionnel des dépenses = 14 434 291 €

AU 18 SEPTEMBRE 2008 : Montant de l'aide régionale attribuée = 1 710 637 € (83 % de l'aide réservée), 18 opérations en cours ou terminées, Montant des dépenses réalisées = 5 623 911.12 €

Quelques exemples d'investissements réalisés

- Maillage du territoire par des zones d'activités
- Création d'offres de logements (FJT)
- Rénovation des équipements culturels (espace de Retz, cinéma...)
- Modernisation des lieux de visites (Maison du Pêcheur à Passay, observatoire du clocher de St Lumine)...

Préparation de la prochaine contractualisation

- Constitution d'un comité de suivi (Bureau Syndical élargi)
- Identification des opérations (phasées sur le CTU 1, croisées avec LEADER et CT Département)
- Définition des critères de priorités
- Inventaire des opérations sur propositions des maîtres d'ouvrage
- Arbitrage par le Comité Syndical en lien avec les services régionaux

2.3. LE PROGRAMME EUROPEEN LEADER

Le Syndicat de Pays a déposé une candidature dans le cadre du programme FEADER.² Celle-ci portait sur une demande de subvention de 1 626 700€. La candidature a été retenue pour une dotation de 800 000€ soit deux fois moins que sollicitée. Un travail d'ajustement des projets va donc se mettre en œuvre.

Projet de développement rural pour une période de 6 ans

Sur la base d'un partenariat entre acteurs publics et privés et visant à développer des coopérations régionales, nationales et transnationales

Projet déposé articulé autour 4 enjeux

- **Maintenir la multifonctionnalité de l'espace pour une mixité sociale et une diversité des paysages**
- **Améliorer l'autonomie énergétique**
- **Adapter les services aux besoins sociaux**
- **Affirmer l'identité rurale et favoriser son rayonnement**

Un budget estimé à 2 957 700 € pour une dotation de 1 626 700 € (fonds européens)

Résultats de l'appel à projet LEADER 2007/2013

En Pays de Loire : 18 territoires candidats et 18 territoires sélectionnés dont 4 en Loire-Atlantique

61 % du territoire régional bénéficiaire du programme LEADER

Une dotation régionale de 20.31 millions

Dotation pour le Pays de GML = 800 000 €

Calendrier

- Réunion d'information technique avec l'ensemble des territoires 26 sept.
- Préparation bilatérale du Conventionnement
- Adaptation du plan d'actions et de la maquette financière
- Ecriture des fiches-actions en fiches-dispositif en oct/nov.
- Délibération et signature de la convention Fin d'année 08
- Lancement des actions 1er T 09

² ANNEXE 2

3. LES ASSISES REGIONALES : DEBAT TERRITORIAL

La Région Pays de Loire s'est engagée dans la démarche de mise en œuvre d'un Agenda 21 (Cf annexe 1).

Pour cela, elle sollicite les habitants et acteurs organisés afin de consulter largement la population ligérienne.

Des débats territorialisés thématiques sont mis en place et les thèmes choisis sont le résultat d'une consultation large (questionnaire et lecture presse locale des préoccupations quotidiennes).

La région sollicite les Conseils de développement pour participer activement à ces débats.

La première rencontre d'information a eu lieu le 4 septembre. Il a été précisé par la Région les modalités suivantes :

- Découpage territorialisé : le pays de Grandlieu, Machecoul, Logne est intégré au territoire de l'agglomération nantaise, du Vignoble, Erdre et Gesvres et Ancenis.
- Thème du débat : la maîtrise des énergies
- Date et lieu : **20 novembre à 18h00 à l'Hôtel de Région à Nantes (île Beaulieu)**

Les présidents des Conseils de Développement et techniciens se sont réunis le 19 septembre au Conseil de Développement de l'agglomération Nantaise. Un document est actuellement en cours de réalisation. Une nouvelle réunion a été fixée le 21 octobre à Nantes.

4. LES PROCHAINES PISTES DE TRAVAIL

Lors de la dernière Assemblée Plénière, quelques thèmes de travail ont été identifiés. Afin de pouvoir recueillir de nouvelles pistes, des petits groupes de travail ont été mis en place. Des commissions thématiques issues de ce travail seront organisées en début de l'année 2009. Il y aura un premier travail de priorisation des sujets à aborder.

Lors des tables rondes, voici les pistes de travail recueillies :

- Emploi/formation (groupement employeur, portage salarial, formation territorialisée, stages de courte durée pour les jeunes, accueil jeunes en entreprise, télétravail, ...)
- Economie Sociale et solidaire, Secteur nouvelle technologie, Commerce de proximité, Les zones d'activités
- Circuits courts/cantine, Evolution des Productions agricoles, la préservation du bocage et des haies ...
- Déplacement (covoiturage, parkings intermédiaires, vélos, collectif, artisans, jeunes, actifs, ramassage scolaire, rotation train, Lilas, pb transport inter communes, entre villages et bourgs...)
- Economie d'énergie, déchets ménagers, assainissement collectif, préservation de l'eau, évolution climatique
- Le problème de l'étalement urbain, Habitat intermédiaire, intergénérationnel, d'urgence, HQE (haute qualité environnementale), pour les actifs, social, Logement dans les bourgs, intermédiaires, pour les personnes âgées, ...
- Temps scolaires, Temps soutien personnalisé, Temps périscolaire, Temps de grève, Temps méridiens, Services mode de garde, à domicile, mode de garde alternatif (observatoire Microcrèche, regroupement assistants maternels...)
- Information jeunesse, animation sportive jeunesse, prévention, chèque-culture jeunes, mise en place d'une politique jeunesse pour les « petites » communes, Information projet éducatif local
- Point Ressource (parents, familles monoparentales, personnes âgées...)
- Partage expériences CLIC (comité local d'information et de coordination gériatrique)
- Notion d'accompagnement (mise en place d'une formation)
- Projet intergénérationnel, L'isolement (jeunes, personnes âgées)
- Outil de communication de l'existant...
- Quel maillage et équilibre des équipements culturels et sportifs ?
- Stockage matériel sportif,
- Culture et espace public, offres culturelles diversifiées, réseau bibliothèque, accès à la culture pour les publics les plus éloignés, promotion des « talents locaux »
- Equilibre entre Services et transports,
- Valorisation équipements existants, Mutualisation des moyens entre les communes
- Accessibilité des sites (personnes âgées, personnes porteur d'un handicap...)
- Structuration école de musique : pb financement, structuration
- Santé/territoire

ANNEXE 1 : LES OUTILS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

OUTILS DE PLANIFICATION		OUTILS FINANCIERS Pour mettre en œuvre la charte de Territoire	
CHARTRE DE TERRITOIRE	S.C.O.T. :	LEADER	CTU
<p>Instaurée par la loi LOADDT³ de 1999</p> <p>Document nécessaire à la reconnaissance administrative d'un Pays</p> <p>Document précisant les grandes ambitions pour les 10 années à venir</p> <p>Document élaboré avec les acteurs locaux du territoire</p> <p>Une charte de territoire de Pays signée en 2003 (250 personnes y ont participé pendant 18 mois)</p>	<p style="text-align: center;">« Schéma de Cohérence Territoriale »</p> <p>Instauré par la loi SRU⁴ en 2000 Document d'urbanisme définissant les orientations d'aménagement de l'espace urbain, périurbain et rural à l'échelle d'une agglomération ou d'un bassin de vie (équipement structurant, déplacement, urbanisation...)</p> <p style="background-color: #e0e0e0;">Sur le Pays : SCOT du Vignoble Nantais (CC de Grand lieu) et SCOT du Pays de RETZ en cours (CC de Machecoul et CC L.A.M.⁵)</p> <p style="text-align: center;">Agenda 21</p> <p>Déclaration qui fixe un programme d'actions pour le XXI^e siècle dans des domaines très diversifiés afin de s'orienter vers un développement durable de la planète.</p> <p>Déclaration Adoptée au sommet de RIO en 1992, démarche qui trouvera par la suite des fondements législatifs⁶. Chacune de ces lois propose aux collectivités locales, aux maîtres d'ouvrage, des outils qui favorisent, au plan local, une politique de développement durable dans le sens des orientations de Rio de 1992.</p> <p style="background-color: #e0e0e0;">Pas d'agenda 21 engagé sur le Pays</p>	<p style="text-align: center;">« Liaison entre actions de développement de l'économie rurale »</p> <p>Programme européen pour une durée de 6 ans qui vise au développement des zones rurales,</p> <p>sur la base d'un partenariat entre acteurs publics et privés et visant à développer des coopérations régionales, nationales et transnationales.</p> <p style="background-color: #e0e0e0;">1 programme LEADER sur le Pays 2007/2013 avec une dotation de 800 000€</p>	<p style="text-align: center;">« Contrat de territoire Unique »</p> <p>Contrat de 3 ans entre le Pays et la Région - enveloppes calculées selon différents critères (nombre d'habitants, dotations particulières...)</p> <p style="background-color: #e0e0e0;">Un CTU signé en 2005 (enveloppe réservée de 2 065 000€)</p> <p style="text-align: center;">Contrat de Territoire</p> <p>Contrat entre le Pays, les communautés de communes et le département 44</p> <p>A l'échelle du pays : signature d'un contrat d'objectifs pour 6 ans</p> <p>A l'échelle des CC⁷, conventions d'applications signées pour 3 ans</p> <p style="background-color: #e0e0e0;">Contrats de territoire signés en 2005 (enveloppe réservée pour 3 ans de 8561128€)</p>

³ Loi d'Orientation d'Aménagement du Développement Durable du Territoire dite loi Voynet

⁴ Loi de Solidarité et Renouvellement Urbain

⁵ Communauté de communes Loire Atlantique Méridionale

⁶ Loi LOADDT de 1999, loi sur la coopération intercommunale de 1999, loi LOA de 1999, loi SRU,...

⁷ Communauté de Commune

ANNEXE 2 : PROJET DE CANDIDATURE FEADER/LEADER 2008/2013

Projets présentés dans la candidature pour un budget estimé à 2 957 700 € et pour une demande de dotation de 1 626 700 €

Candidature retenue pour une dotation de 800 000 € - le projet sera donc ajusté

Rappel de la problématique du territoire :

Conforter la construction d'un territoire vivant et dynamique dans le respect d'un environnement et d'une identité rural

ENJEUX	REFERENCE A LA CHARTE DE PAYS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	EXEMPLES D'ACTIONS POSSIBLES
Maintenir la multifonctionnalité de l'espace pour une mixité sociale et une diversité des paysages	A3 - 06 : Conforter la politique de l'habitat // A4 : Préserver et valoriser le cadre de vie et l'environnement en suscitant des comportements responsables	Expérimenter de nouvelles formes urbaines	Création d'un Conseil en Urbanisme Partagé
		Former les acteurs ruraux	Rénovation des hameaux Demain ma Ville - volet urbanisme
Améliorer l'autonomie énergétique	A4-04 : Soutenir toutes initiatives visant à économiser l'énergie et à optimiser les énergies disponibles	Diversifier les sources énergétiques utilisées	Développement de projets éoliens Création d'une plateforme de stockage et de transformation du bois énergie
		Expérimenter de nouvelles pratiques énergétiques	Conseil en Energie Partagé Développement des matériels basse consommation
		Former les acteurs ruraux	Demain ma Ville - volet énergie (sensibilisation écoles, formation CABEP...)
Adapter les services aux besoins sociaux	A3 : Adapter et optimiser les services à la personne tout au long de la vie // A5-04 : Faciliter la mise en relation des acteurs et rechercher des synergies public/privé	Développer des services adaptés aux besoins de la population tout en créant et consolidant une activité microéconomique de proximité	Expérimentations d'organisations innovantes dans le domaine des modes de garde (ex : regroupements d'ASM) Expérimentations pour la création d'hébergements temporaires
		Structurer des filières d'approvisionnement de proximité	Structuration de l'économie culturelle (mise en réseau de l'offre culturelle) Expérimentations de nouvelles formes de distribution et commercialisation des produits agricoles
		Consolider et renouveler l'identité rurale	Création d'un centre ressources du patrimoine immatériel
Affirmer l'identité rurale et favoriser son rayonnement	A1-01 : Consolider l'identité propre aux habitants du Pays, attractive et reconnue // A1-04 : S'appuyer sur la culture comme vecteur identitaire	S'appuyer sur la culture pour favoriser la construction identitaire et l'ouverture culturelle	Soutien à l'éducation artistique et culturelle (écoles de musique, théâtre, cinéma, danse...)

ANNEXE 3 : ASSISES REGIONALES

Inscrit dans la continuité du Manifeste régional 2005-2015, l'avant-projet de Schéma Régional d'Aménagement Durable du Territoire (SRADDT) soumis au vote des élus régionaux en séance plénière le vendredi 21 septembre 2007, à l'Abbaye Royale de Fontevraud, a fait l'objet de 2 grandes phases de consultation : une consultation institutionnelle prévue par les textes de mi-octobre 2007 à mi-janvier 2008, l'organisation de la Conférence régionale d'aménagement du territoire (CRADT) le 8 janvier 2008, où il a recueilli un avis unanime ; et une consultation citoyenne (mars à mai 2008) avec la mise à disposition du public de l'avant projet de SRADDT au siège du conseil régional, dans les espaces régionaux, les mairies des villes chefs lieux de département et d'arrondissement, les conseils généraux et la mise en ligne sur le site internet.

Intégrant une majorité d'observations et d'avis ainsi formulés, prenant en considération les apports du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports, et du rapport d'orientation « culture » adopté en janvier 2008, le SRADDT a été approuvé par le conseil régional lors de la séance plénière du 26 juin dernier.

La Région des Pays de la Loire est désormais dotée d'un outil puissant de déclinaison de ses politiques sur les territoires, tenant compte des spécificités de chacun et des enjeux existants, réalisé en lien avec les élus locaux et les acteurs territoriaux.

Un agenda 21, carnet de route pour le futur

Au-delà de ces constats partagés et perspectives identifiées, la Région souhaite donner encore plus de visibilité et de lisibilité à ses engagements passés et à venir, en se dotant d'un Agenda 21, programme opérationnel qui, pour chaque mesure retenue, identifiera les objectifs à atteindre, leurs échéances et les indicateurs de suivi.

La majorité régionale a fait le choix, depuis 2004, d'associer les acteurs à ses démarches. Par principe, mais aussi par souci d'efficacité. En l'espèce, l'expérience des 4 années de gestion qui viennent de s'écouler démontre

qu'il est indispensable d'adapter ce plan d'actions territoire par territoire, en fonction des réalités économiques, sociales et environnementales de chaque bassin de vie.

Une consultation citoyenne...

Avant de réaliser ce document, le Conseil régional va présenter à la population régionale le fruit de son travail réalisé depuis 2004, à travers 16 réunions publiques organisées sur 16 territoires différents, de façon à ajuster son prochain plan d'actions au plus près des attentes et des enjeux locaux. Cette nouvelle expérience de participation citoyenne sera l'élément central des Assises régionales 2008. Elle s'appuiera notamment sur les conseils de développement, représentation de la société civile locale sur chaque territoire, dont la Région a souhaité que les avis émis sur les projets portés par les territoires soient un préalable à toute forme de contractualisation avec le Conseil régional.

...pour faire ensemble

En parallèle, les élus régionaux proposeront aux instances de participation de la société civile et des acteurs du développement économique et social des Pays de la Loire (CESR, CCRRDT, CRJ, Conférence Régionale du Sport, CPCA, CRT...) de donner leur avis sur le plan d'action de la Région. Enfin, le Conseil régional se livrera à une expérience d'évaluation citoyenne, à travers la constitution de panels citoyens chargés de donner un avis sur les mesures existantes et leur intégration dans un projet global de développement durable.

D'ores et déjà, le magazine des Pays de la Loire a sollicité ses lecteurs pour être candidats à ces panels citoyens et donner leur avis sur les questions qui les préoccupent, de façon à orienter une partie des débats sur les territoires en fonction des réponses apportées.

